



3ème Commission intercommunale
d'aménagement foncier (CIAF)
Plénière

**relative à l'aménagement foncier
agricole, forestier et
environnemental d'Ernée, Montenay
et St Pierre des Landes**



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (VOTE)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (VOTE)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier



Etat d'avancement

Phase d'étude préalable réalisée par Géomat et Dervenn en 2018-2019 pour évaluer les possibilités d'accompagnement foncier

La Commission plénière du 04 mars 2021 a décidé de l'opportunité de conduire une opération d'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)

Le Conseil départemental a recruté un groupement de bureaux d'études pour mener l'étude d'aménagement. Il s'agit de :

GÉOMAT, cabinet de géomètre

➡ Volet foncier
➡ Volet agricole

ATLAM, bureau d'études environnement

➡ Volet environnement
➡ Volet aménagement du territoire



Etat d'avancement

La Commission plénière du 7 décembre 2022 a décidé de soumettre le périmètre, le mode d'aménagement et les prescriptions environnementales à enquête publique conformément au

Code rural



Enquête publique du 15 février 2023 au 16 mars 2023



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (VOTE)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (VOTE)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier



Rapport du commissaire enquêteur

Enquête publique du 15 février à 14h00 au 16 mars 2023 à 12h00

Suite à la clôture de l'enquête :



- Remise du procès-verbal par le Commissaire le 21 mars 2023
- Remise du mémoire en réponse par le Département le 31 mars 2023

Rapport du commissaire enquêteur remis le 12 avril 2023

Sur le dossier d'enquête : le dossier à disposition du public est composé de 7 chapitres bien présentés et d'accès facile. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique à disposition dans la mairie d'Ernée. 2 personnes (ATLAM et GEOMAT) ont été continuellement présentes durant ces permanences.

Sur l'information des propriétaires, du public et l'organisation : La publicité réglementaire a été rigoureusement appliquée : publications d'avis d'enquête dans la presse (Ouest France et Courrier de la Mayenne), 25 panneaux d'affichage, courriers en RAR aux 284 propriétaires concernés, site internet registre dématérialisé, accessibilité des lieux).

Observations : 17

Avis motivé du commissaire enquêteur

5. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Considérant que :

- Le projet soutenu par le Conseil départemental est rendu nécessaire par les conditions de circulation insupportables dans la ville d'Ernée
- La population dans son ensemble approuve ce projet de déviation routière.



Avis motivé du commissaire enquêteur

- La constitution d'une commission intercommunale (CIAF) a permis de débattre de la mise en place de ce projet.
- L'étude sérieuse des problèmes environnementaux causés par ces travaux et leurs compensations proposées rend ce projet acceptable.
- L'information donnée aux personnes impactées par ce projet a été efficace
- La mise en place des permanences et le confort de la salle de la mairie mise à la disposition du commissaire enquêteur et des personnes représentant les cabinets participants ont permis de recevoir et informer le public dans de bonnes conditions.
- Les réponses du Conseil départemental aux questions restées en suspend sont claires et sans ambiguïtés.

Compte-tenu de ce constat, le commissaire enquêteur donne un
AVIS FAVORABLE à l'AFAFE dans l'objectif de réaliser le
contournement routier de la ville d'Ernée.

Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (VOTE)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (VOTE)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier

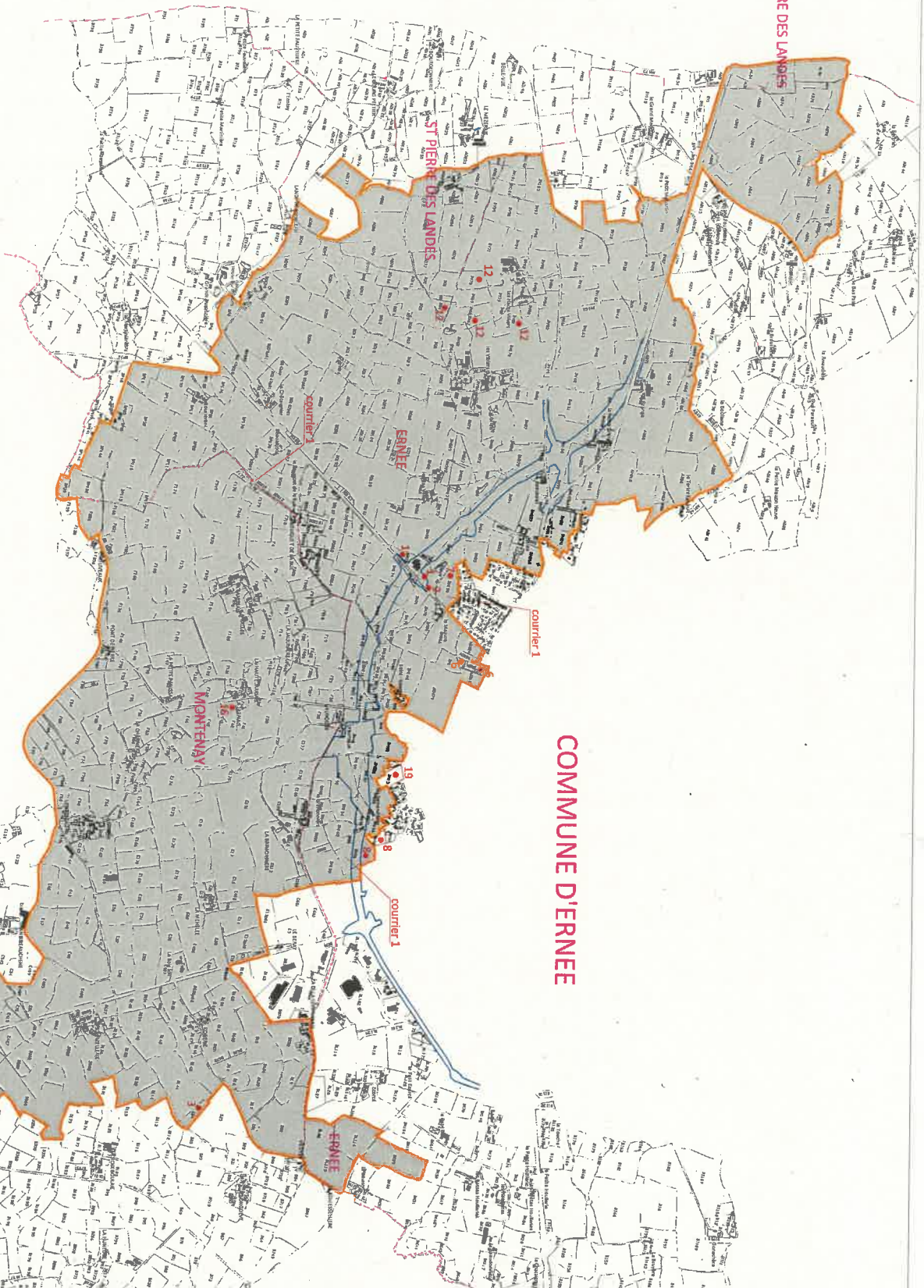


COMMUNE DE ST PIERRE DES LANDES

ST PIERRE DES LANDES

COMMUNE D'ERNEE

COMMUNE DE MONTENAY



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
LA MAYENNE
 LE MAIRAT

ETUDE PREALABLE D'AMENAGEMENT FONCIER
 DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT DE LA RN 12

COMMUNE D'ERNEE

— limite de commune
 — Périmètre Proposé

GEOMAT

Donnée à l'échelle de 1:10000
 géométrie projet UTM

Etat: 01/06/2010
 Version: 01/06/2010
 Auteur: [illegible]

PLAN DU PERIMETRE
 (RECLAMATIONS)

Etat: 01/06/2010
 Version: 01/06/2010
 Auteur: [illegible]

1

Emplacement et numéro de réclamation

ERNEE	555ha 57a 43ca
MONTENAY	497ha 70a 81ca
SANT PIERRE DES LANDES	421ha 52a 02ca
Total général	1088ha 30a 76ca

→ **Examen des réclamations sur carte
avec GEOMAT**



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (**VOTE**)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (**VOTE**)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier



Avis de la commission

Au regard des décisions de la CIAF apportées sur les réclamations, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, il convient que la commission confirme ses propositions liées :

Au périmètre d'aménagement foncier

- Au mode d'aménagement avec inclusion des emprises
- Aux prescriptions environnementales que devront respecter le nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes

→ Point soumis au vote

OUI = projet validé

NON = projet non validé

Si l'avis est favorable, la CIAF demande au Président du Conseil départemental d'ordonner l'opération d'aménagement foncier dans les conditions définies ce jour (périmètre, mode et prescriptions)



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (**VOTE**)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (**VOTE**)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier



Ventes et cessions de petites parcelles

Propriétaire d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles dans le périmètre AFAFE :

- d'une surface totale < 80 ares / nature de culture et < 1500€
- pas d'usage spécial (bâti, vocation à l'urbanisation, sources, ...)
- vente à un autre propriétaire situé dans le périmètre d'AFAFE



VENTE OU CESSIION POSSIBLE :

Autorisation préalable de la CIAF qui s'assure que la mutation n'entrave pas l'aménagement foncier

Avis défavorable :

transmission à la CDAF

Avis favorable :

inscription au PV de l'AFAFE

Prix de vente assimilé à une soule versée par l'association foncière quand elle existe ou la commune



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (VOTE)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (VOTE)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier

→ **Présentation sur carte - GEOMAT**



Sommaire

- Etat d'avancement de l'aménagement foncier
- Examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Examen des réclamations déposées à l'enquête publique (VOTE)
- Avis de la Commission sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les propositions de prescriptions (VOTE)
- Présentation des dispositions pour les ventes et cessions de petites parcelles
- Présentation du classement des terres
- Questions diverses : calendrier

Calendrier

- Examen des réclamations de l'enquête publique en Commission du 2 mai 2023
- Arrêté préfectoral de prescriptions environnementales en fin d'été 2023
- Arrêté départemental ordonnant en fin d'été 2023

II - PHASE OPERATIONNELLE



- Début 2023 : phase de terrain du **classement des sols** soumis à une consultation des propriétaires et exploitants en octobre 2023
- 2023 : bornage et levés
- Fin 2023 : réquisitions hypothécaires et demande de prise de possession anticipée (PPA)
- 2024 : **avant-projet d'échanges parcellaires + pré-programme de travaux connexes** élaborés en concertation avec les propriétaires et exploitants, soumis à une consultation des propriétaires et exploitants
- 2025 : **Projet d'échanges parcellaires, programme de travaux connexes et étude d'impact** finalisés et enquête publique correspondante
- 2027 : **clôture** de l'aménagement foncier - prise de possession des nouveaux lots

TRAVAUX CONNEXES

- 2027 - 2029 : réalisation des **travaux connexes**

Merci de votre attention



